

Profil du poste de Directeur Élémentaire

Sous la direction du directeur de service, le directeur de l'accueil de loisirs Élémentaire aura les responsabilités suivantes

Coordonner les activités de l'ALSH

Assurer la responsabilité de l'équipe d'animation

Respecter le projet éducatif de la ville

Rédiger le projet pédagogique

Garantir l'application du Projet pédagogique

Transmettre les informations pour la facturation des prestations de services

Transmettre les informations pour le suivi du budget

RELATIONS FONCTIONNELLES

En interne : équipe d'animation, enseignants, responsables hiérarchiques, personnel d'office, personnel de service, Référent, Directeur et son adjoint, le responsable du pôle enfance-jeunesse, Directrice Générale des Services, tous les services municipaux

En externe : Parents, prestataires de services, services déconcentrés de l'état

EXIGENCES REQUISES

Formations et qualifications nécessaires : BAFA, BAFD en cours ou BPJES ATP et diplômes équivalent ou supérieur

Compétences professionnelles :

Être à l'écoute des enfants et de l'équipe

Savoir rédiger et analyser une situation,

Posséder un langage approprié

Savoir rendre compte

Savoir prendre des initiatives

Respecter les règles

Compétences techniques :

Sens du travail en équipe

Posséder des compétences managériales

Savoir s'organiser et être rigoureux

Qualités relationnelles :

Savoir communiquer avec l'ensemble des publics concernés (enfants, parents, animateurs, enseignants, hiérarchie...)

Savoir gérer son stress et les situations imprévues

Capacité d'encadrement,

Savoir gérer une équipe d'animation

Être à l'écoute, dans le dialogue

Apporter des solutions

MOYENS HUMAINS, MATERIEL ET FINANCIER

Budget ALSH et périscolaire

Besoin en matériel acheté par la structure

Temps de réunion

MODALITES D'EXERCICE

Horaires : 9h – 18h45 avec un temps de pause le midi

Semaine période scolaire = 33 heures environ

Vacances scolaires = 45 heures

CONTRAINTE : (astreintes, permanence...)

Participer aux différentes manifestations en dehors du temps de travail : carnaval (samedi), boum (en soirée)

Préparation des différentes manifestations

REMUNERATION :

Contrat de contractuel 12 mois avec un salaire annualisé.

Poste à temps complet

Possibilité d'une prime et d'un 13^{ième} mois + CNAS au-delà d'une année de présence.

SMIC horaire.